

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 30 NOVEMBRE 2020

Présents : Mr CAILLET Patrick, Mme BIEN Michèle, Mr RUSSEIL William, Mr MINETTE François, Mme SERTILLANGES Natacha, Mme BONNAUD Fabienne, Mr HEITZLER Anthony, Mr MOTARD Yannick, Mr AUNEAU Éric, Mme GAYCHET Virginie, Mr MIOT Valentin, Mme AVELINE Véronique, Mme FLEURY Ghislaine.

Absents : Mme VASSEUR Dominique qui a donné pouvoir à Mr RUSSEIL William.

Secrétaire de Séance : Mr AUNEAU Éric

Monsieur le Maire ouvre la séance, et rappelle au Conseil les délibérations prises lors de la précédente réunion. Le Conseil approuve le compte rendu.

A l'ordre du jour de cette séance, seront évoqués les points suivants :

2020-63 Modification de la Commission d'ouverture des plis et d'appel d'offres
 2020-64 Désignation du référent à la commission géographique au SMBVSN
 2020-65 : Modification statutaire de la communauté de communes Val de Gâtine
 2020-66 : Convention d'adhésion au service commun d'instruction et autorisation du droit des sols
 2020-67 : Aménagement des loyers du restaurant du plan d'eau en raison de la COVID.
 2020-68 : Travaux église : changement des jougs des cloches
 2020-69 : Travaux vestiaires stade : changement des menuiseries
 2020-70 : Cantine : création du parking
 2020-71 : Contrat illuminations
 2020-72 : Individualisation des subventions
 2020-73 : Acquisition des murs de la boulangerie
 Questions diverses

2020-63: MODIFICATION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire informe que lors de la constitution de cette commission le 26 octobre 2020, Mr Patrick CAILLET figurait au nombre des membres titulaires. Mais en tant que maire de la commune, il était membre de droit de cette commission et ne devait pas figurer sur la liste établie. Il est donc nécessaire de trouver un nouveau membre titulaire.

Après discussion, le Conseil Municipal désigne membres de cette Commission :

Titulaires :

Mme BONNAUD Fabienne,
 Mr MOTARD Yannick,
 Mr AUNEAU Eric,

Suppléants :

Mr MINETTE François,
 Mme SERTILLANGES Natacha,
 Mr RUSSEIL William

2020-64 : DESIGNATION DU REFERENT A LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE AU SMBVSN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de nommer un délégué chargé de représenter la Commune au sein de la commission géographique du Syndicat Mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner le délégué suivant :

Mme SERTILLANGES Natacha.

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 30 NOVEMBRE 2020

2020-65 : MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GATINE

VU la loi n° 2019-1461 engagement et proximité du 27 décembre 2019

Vu le code général des collectivités territoriales notamment son article L 5211-17 et L 5211-5

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2016 portant création, à compter du 1er janvier 2017, de la Communauté de communes de Val de Gâtine, issue de la fusion des Communautés de communes de Gâtine Autize, Pays Sud Gâtine et Val d'Egray;

Vu les statuts de la communauté de communes Val de Gâtine dont la commune est membre

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020

Vu le projet de modification des statuts de la communauté de communes Val de Gâtine joint en annexe

Considérant que le projet de modification statutaire porte sur les compétences supplémentaires :

- action sociale d'intérêt communautaire
- construction, aménagement, entretien et gestion d'une maison de santé de Coulonges sur l'Autize
- création et gestion de multi-accueil ou de halte-garderie à Coulonges sur l'autize, Champdeniers et St Pardoux-Soutiers
- création et gestion de pôles structurants jeunesse

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire pour se prononcer sur le transfert proposé selon les modalités prévues par l'article L 5211-17 du CGCT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité DECIDE

Article 1 - d'approuver le projet de modification statutaire de la communauté de communes Val de Gâtine tels qu'ils sont annexés

Article 2 – de demander à M le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis, dès que l'accord des membres sera obtenu dans les conditions légales

Article 3 – de transmettre la présente délibération à Mr le Président de la communauté de communes Val de Gâtine

2020-66 : CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION ET AUTORISATION DU DROIT DES SOLS.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les services de l'Etat n'assurent plus, depuis le 01 Janvier 2018 l'instruction des Permis de Construire.

Il donne lecture de la convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols, proposée par la Communauté de Communes Val de Gâtine pour l'année 2021

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Que la Commune assurera les déclarations préalables et les certificats d'urbanisme d'information,

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 30 NOVEMBRE 2020

- Que la Communauté de Communes Val de Gâtine assurera :
 - Les Certificats d'urbanisme opérationnels,
 - Les permis de construire, les permis de démolir et les permis d'aménager
- Ces actes d'urbanisme seront facturés à la Commune ainsi :
 - CUb 50€,
 - DP : 87.50€,
 - Permis de démolir 100 €,
 - Permis de construire : 125 €
 - Permis d'aménager : 150,00€
- Le Conseil Municipal autorise M le Maire à signer la Convention avec la Communauté de Communes.

2020-67 : AMENAGEMENT DES LOYERS DU RESTAURANT DU PLAN D'EAU EN RAISON DE LA COVID.

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 2020-07 accordant la gérance du Restaurant à la SARL « Côté Lac » pour un loyer mensuel de 500€ HT et la délibération 2020-32 annulant les loyers de mars à juin 2020.

M Le Maire informe le conseil qu'en raison de l'épidémie de COVID, le restaurant ne pourra ouvrir avant le printemps 2021.

M BODEREAU a donc fait une demande par mail d'annulation des loyers de décembre 2020 à mars 2021 inclus. En contrepartie, il s'engage à régler les loyers de juillet à novembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide d'annuler les échéances de loyers pour la période de décembre 2020 à mars 2021 inclus pour le restaurant.

2020-68 : TRAVAUX EGLISE : CHANGEMENT DES JOUGS DES CLOCHES

M le Maire informe le conseil que lors de la dernière visite de maintenance, il a été constaté une défaillance sur les jougs des cloches 1 et 2. L'humidité a causé des dégâts importants et leur remplacement pour des raisons de sécurité est nécessaire.

Le cout prévisionnel des travaux réalisé par la Société SA GOUGEON est estimé à 4431€ HT (5317,20€ TTC)

Une demande de subvention dans le cadre des 1000 chantiers peut être déposée.

Monsieur le Maire rappelle donc au Conseil le coût détaillé de l'opération ainsi que le plan de financement comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	4431€ HT	Subvention 1000 Chantiers	2215.50€ HT
		Autofinancement	2215.50€ HT
TOTAL HT	4431€	TOTAL HT	4431€

Après délibéré, le Conseil Municipal :

-Emet un avis favorable à la réalisation de ces travaux pour un montant HT de 4431€ et un montant TTC de 5317.20€

- Valide le plan de financement

-Autorise M le Maire pour solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 30 NOVEMBRE 2020

l'investissement local auprès du Département des Deux Sèvres
Autorise le maire à signer tous les actes afférents.

Dans le cas où la subvention ne serait pas accordée la totalité de la dépense serait supportée par la commune

2020-69 : TRAVAUX VESTIAIRES STADE : CHANGEMENT DES MENUISERIES

M le Maire informe le conseil qu'à la demande du club de foot, le changement des menuiseries des vestiaires du stade est à envisager.

Les sociétés EIRL Menuiserie, Pineau SARL, Jubien SAS et Signature Art Bois ont fait parvenir leurs devis

Le cout prévisionnel des travaux réalisé par la Société Pineau SARL est estimé à 9988.90€ HT (11983.68€ TTC)

Une demande de subvention dans le cadre des 1000 chantiers peut être déposée.

Monsieur le Maire rappelle donc au Conseil le coût détaillé de l'opération ainsi que le plan de financement comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	9988.90€ HT	Subvention 1000 Chantiers	4994.45€ HT
		Autofinancement	4994.50€ HT
TOTAL HT	9988.90€	TOTAL HT	9988.90€

Après délibéré, le Conseil Municipal :

-Emet un avis favorable à la réalisation de ces travaux pour un montant HT de 9988.90€ HT et en montant TTC de 11986.68€

- Valide le plan de financement

-Autorise M le Maire pour solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux Sèvres

Autorise le maire à signer tous les actes afférents.

Dans le cas où la subvention n'était pas accordée, les travaux ne seraient pas réalisés.

2020-70 : CANTINE : CREATION DU PARKING

M le Maire informe le conseil de la nécessité de faire le revêtement du parking de la Cantine qui n'a jamais été fait depuis la construction du bâtiment

Les sociétés Colas, M.RY, et BONNEAU TP et SENEIX ont fait parvenir leurs devis ;

Le cout prévisionnel des travaux par la Société Colas est estimé à 11813€ HT (14175€ TTC)

Une demande de subvention dans le cadre des 1000 chantiers peut être déposée.

Monsieur le Maire rappelle donc au Conseil le coût détaillé de l'opération ainsi que le plan de financement comme indiqué ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	11 813€ HT	Subvention 1000 Chantiers	5906.50€ HT
		Autofinancement	5906.50€ HT
TOTAL HT	11 813€	TOTAL HT	11 813€

Après délibéré, le Conseil Municipal :

-Emet un avis favorable à la réalisation de ces travaux pour un montant HT de 11813€ et un montant TTC de 14175.60€

- Valide le plan de financement

-Autorise M le Maire pour solliciter l'attribution d'une subvention au titre du Dispositif de soutien à l'investissement local auprès du Département des Deux Sèvres

Autorise le maire à signer tous les actes afférents.

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 30 NOVEMBRE 2020

2020-71 : CONTRAT ILLUMINATIONS

M le Maire rappelle au conseil, la délibération 2019-92 portant signature du contrat triennal d'illuminations pour un montant de 1020€ TTC pour la période 2019 à 2021.

Il propose d'y ajouter un second contrat triennal (2020 à 2022) d'illuminations supplémentaires pour un montant de 987.95€ HT

Après délibéré, le Conseil Municipal :

Emet un avis favorable et autorise M le Maire à signer le Contrat avec l'entreprise FILLON.

2020-72 : INDIVIDUALISATION DES SUBVENTIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil de procéder à l'individualisation des subventions 2020. Il rappelle que 6200 € ont été inscrits au Budget 2020 à l'article 6574.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, les subventions suivantes :

(Votes : C=Contre, A= Abstention, P= Pour)

A.P .E.	300.00€	(14P)
CAFE GATINE MAZIERES	100.00€	(14P)
BANQUE ALIMENTAIRE	350,00€	(14P)
S.P.A.	200,00€	(13P / 1A)
A.C.C.AVERRUYES	200.00€	(14P)
COMITE DE JUMELAGE TOGO	100,00€	(14P)
TENNIS CLUB SUD GATINE	200,00€	(13P / 1A)
AMICALE DONNEURS DE SANG	250,00 €	(14P)
LES GODILLOTS GATINAIS	200,00€	(14P)
VERRUYES AQUA NORDIC	200,00€	(14P)
FRANCE ALZHEIMER	300,00€	(13P / 1A)
FC SUD GATINE	200,00€	(13P / 1A)
TOTAL	2600,00€	

Les crédits seront prélevés sur l'article 6574 du budget en cours.

2020-73 : ACQUISITION DES MURS DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, la délibération 2020-36, portant acquisition du fonds de commerce de la boulangerie.

Il propose que la commune achète les murs de la boulangerie pour un montant de 45 000€

Après délibération le conseil municipal,

- Décide d'acquérir les murs de la boulangerie
- Autorise le Maire à signer tout acte concernant cette acquisition
- Autorise le maire à consulter les organismes financiers pour obtenir des propositions d'emprunt.

CONSEIL MUNICIPAL VERRUYES 30 NOVEMBRE 2020**Questions diverses :**

Recensement 2021 : En raison de la crise sanitaire, le recensement est reporté à 2022.

L'abri bus des 4 routes (Le Pinier) : Il sera remis en état pendant les vacances de février, par les employés communaux.

Calvaire de la rue du château Gaillard : La réhabilitation de ce monument est en cours.

La passerelle de la vanne du Plan d'eau : Elle va être restaurée par les employés communaux

Stade : La Barrière Pompiers va être aménagée par les employés communaux

Cimetière : une rigole va être creusée pour que les eaux de pluie s'écoulent dans le pré voisin de M. Jean Yves ROUVREAU et avec son accord.

Personnel : Les entretiens d'évaluations sont en cours de réalisation. Le maire a décidé d'attribuer le CIA (prime) à 100% à tous les agents communaux.

Conseil Municipal des jeunes : Mme Virginie GAYCHET va se rapprocher du maire de St Pardoux, pour étudier la en place par la commune.

Plan d'eau : Possibilité de mettre en place un parcours santé, avant l'été.

Gouter des aînés : En raison de la crise sanitaire, il ne pourra pas être organisé cette année. Il est proposé d'offrir un « panier gourmand ».

23h36 La Séance est levée.



Le Maire

Patrick CAILLET